

## DELIBERATION CA034-2019

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 13 février 2019.**

**Objet de la délibération : Convention spécifique de collaboration entre l'Université d'Angers (France) et l'Université autonome du Yucatan (Mexique) afin d'établir les bases d'un double diplôme dans le cadre de l'échange d'étudiants en licence mention sciences sociales parcours tourisme, hôtellerie, restauration et évènementiel – UFR ESTHUA Tourisme et Culture**

**Le Conseil d'administration réuni le 07 mars 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 07 mars 2019

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*

Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 14 mars 2019**

## **CONVENTION SPÉCIFIQUE DE COLLABORATION ENTRE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS (FRANCE) ET L'UNIVERSITÉ AUTONOME DU YUCATÁN (MEXIQUE) AFIN D'ÉTABLIR LES BASES D'UN DOUBLE DIPLÔME DANS LE CADRE DE L'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS EN LICENCE MENTION SCIENCES SOCIALES PARCOURS TOURISME, HOTELLERIE, RESTAURATION ET EVENEMENTIEL**

L'Université d'Angers (France), sise 40 rue de Rennes, BP 73532 49035 Angers Cedex 01 (France) représentée par son Président Christian Robledo, d'une part.

L'Université Autonome du Yucatán (Mexique), sise terrain 491 lettre A des rues 60 et 57, Bâtiment Central, Code Postal 97000, dans la ville de Mérida, Yucatán, (Mexique), représentée par Dr. José de Jesús Williams, en qualité de représentant légal et Recteur, d'autre part.

### **CONTEXTE**

Le 19 novembre 2014, l'Université d'Angers et l'Université Autonome du Yucatán ont signé une convention de coopération, dont l'objectif est de réaliser des actions pour le développement de programmes d'intérêt commun, dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, pour lesquels les moyens nécessaires seront fournis afin de réaliser les objectifs visés.

### **IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

- 1.- Les deux établissements sont intéressés par l'échange d'étudiants selon le principe de réciprocité ;
- 2.- Les deux parties ont des domaines culturels, techniques et scientifiques d'intérêt commun ;
- 3.- La collaboration et l'échange d'expériences et de connaissances sont du plus haut intérêt pour les progrès sociaux et culturels de celles-ci, et
- 4.- Elles sont intéressées par le fait de renforcer leur collaboration internationale dans le domaine de l'éducation supérieure et de la recherche.

Pour le bon déroulement de l'objet des présentes, les parties désignent comme responsables les personnes suivantes :

- a) Pour l'Université d'Angers, le Professeur Philippe Duhamel, responsable du Département « Tourisme et Loisirs » de UFR Esthua Tourisme et Culture ou toute personne le remplaçant à ses fonctions.
- b) Pour l'Université Autonome du Yucatán, Celia Rosado Avilés, Directrice de la Faculté des Sciences Anthropologiques ou toute personne la remplaçant à ses fonctions.

## CLAUSES

**PREMIÈREMENT.-** Afin de définir les règles de base régissant la collaboration pour l'échange d'étudiants, l'Université d'Angers et l'Université Autonome du Yucatán conviennent de signer la présente, dont l'objectif est de réguler les conditions académiques et administratives pour les étudiants de Licence mention Sciences sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel de l'Université d'Angers et les étudiants de Licence Tourisme de l'Université Autonome du Yucatán, afin qu'ils puissent accéder et opter pour le double diplôme, après accomplissement des clauses définies aux présentes et conformément aux normes en vigueur pour chaque établissement, selon les Annexes 1, 2, 3 et 4 de cette convention.

### **DEUXIÈMEMENT. - DEMANDE ET ADMISSION D'ÉTUDIANTS**

Les responsables de la présente convention lanceront un appel à candidature aux étudiants de Licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel de l'Université d'Angers et de l'Université Autonome du Yucatán afin de réaliser le double diplôme.

L'appel à candidature sera lancé 6 mois avant la date à laquelle le séjour dans l'université partenaire commencera, selon les conditions de chaque programme.

Le nombre d'étudiants qui pourront être admis au programme de double diplôme sera de 5 (cinq) maximum pour chaque établissement et pour chaque année universitaire.

Pour demander leur admission au programme de double diplôme, les étudiants devront remplir les critères suivants :

- Être inscrit dans l'université d'origine et avoir validé au moins :
  - a) 150 crédits de Licence Tourisme pour les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán.
  - b) 120 crédits de Licence mention Sciences sociales Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel, pour les étudiants de l'Université d'Angers.
- Démontrer la maîtrise de la langue dans laquelle les cours seront dispensés, pour chaque établissement au niveau de langue B2 (en français pour les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán et en espagnol pour les étudiants de l'Université d'Angers). Le niveau de langue sera confirmé par une attestation officielle ou un document émis par l'université d'origine.

Pour concrétiser leur demande d'admission au programme de double diplôme, les étudiants devront présenter, en plus de répondre aux critères détaillés dans la liste et de fournir les documents nécessaires pour l'admission tels que demandés par l'établissement partenaire, les documents suivants :

- a) Pour les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán qui souhaitent être admis à l'Université d'Angers :
  - I. Demande d'admission selon le format établi par l'Université d'Angers, en français ;

- II. Relevés de notes avec tampon original de l'établissement ;
  - III. Curriculum vitae de l'étudiant en français ;
  - IV. Photocopie du passeport ou identification officielle en vigueur, et
  - V. Photocopie de son inscription universitaire en cours.
- b) Pour les étudiants de l'Université d'Angers qui souhaitent être admis à l'Université Autonome du Yucatán:
- I. Demande d'admission selon le format établi par l'Université Autonome du Yucatán, en espagnol ;
  - II. Document officiel démontrant les études déjà effectuées ;
  - III. Curriculum vitae de l'étudiant en espagnol ;
  - IV. Photocopie du passeport ou identification officielle en vigueur, et
  - V. Photocopie de son inscription universitaire en cours.

L'année universitaire de la Licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel de l'Université d'Angers commence au mois de septembre et pour ce qui est de la Licence Tourisme de la Faculté des Sciences Anthropologiques de l'Université Autonome du Yucatán, elle commence au mois d'août.

Chacune des universités enverra à l'université partenaire quatre mois avant le début du séjour, la liste des étudiants admis à participer au programme de double diplôme, ainsi que les exigences d'entrée sur le territoire pour le séjour des étudiants au sein des pays d'accueil.

### **TROISIÈMEMENT. - ORGANISATION DES ÉTUDES**

- A. Les étudiants de l'Université d'Angers en échange à l'Université Autonome du Yucatán valideront un minimum de 50 crédits du programme éducatif de la Licence Tourisme à l'Université Autonome du Yucatán. Les étudiants suivront les semestres six et sept du programme d'études de l'Université Autonome du Yucatán et débiteront leurs cours à l'Université Autonome du Yucatán au mois d'août de l'année d'arrivée.
- B. Les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán en échange à l'Université d'Angers devront suivre les semestres cinq et six de la Licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel de l'Université d'Angers. Le sixième semestre aura lieu de janvier à mai.
- C. Le cinquième semestre est un semestre de stage, programmé sur la période de juin à décembre. Le stage aura lieu sur un minimum de douze semaines et devra avoir lieu en France. Les prérequis relatifs à ce stage seront les mêmes que pour les étudiants français, conformément à la réglementation en vigueur à l'Université d'Angers.
- D. Les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán pourront, s'ils le souhaitent, étudier à l'Université d'Angers de septembre à décembre avant de suivre le semestre 6. Dans ce cas, ils suivront les cours de FLE (français langue étrangère) et seront auditeurs libres pour tous les autres cours qu'ils souhaiteront suivre dans le cadre du premier semestre de la Licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel.
- E. Le programme d'études et la planification des semestres de l'Université Autonome du Yucatán et de l'Université d'Angers sont indiqués aux Annexes 1 et 2 des présentes.

- F. Les responsables de la présente convention devront informer les étudiants d'échange de l'organisation des enseignements qu'ils devront suivre pendant leur séjour au sein de l'établissement en question.

#### **QUATRIÈMEMENT. - SYSTÈME DE CRÉDITS, QUALIFICATION ET REVALIDATION.**

- A. La revalidation des crédits validés au sein de l'Université d'accueil s'effectuera en fonction de la réglementation de l'Université d'origine, des directives des facultés impliquées et des Annexes 3 et 4 du présent document.
- B. Chacune des Universités rédigera un document officiel indiquant les qualifications obtenues par l'étudiant d'échange de l'Université d'accueil pour chaque matière (dans le cas de l'Université Autonome du Yucatán) ou chaque unité d'enseignement (dans le cas de l'Université d'Angers), et précisant la validation ou la non-validation des crédits.

Ce document sera envoyé avant le 15 juillet pour les étudiants de l'Université d'Angers accueillis au sein de l'Université Autonome du Yucatán, et avant le 1<sup>er</sup> octobre pour les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán accueillis au sein de l'Université d'Angers.

Les systèmes de crédits et de qualification de chaque université sont détaillés aux Annexes 3 et 4.

#### **CINQUIÈMEMENT. - VALIDATION DE LA LICENCE**

- A. Chaque établissement validera pour ses propres étudiants la Licence Tourisme de sa propre Université, conformément à la réglementation en vigueur dans chaque établissement et pour chaque programme ;
- B. La Licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel de l'Université d'Angers sera validée par les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán si les 60 crédits suivis, correspondant à la période de séjour au sein de l'Université d'Angers, ont été validés par celle-ci, conformément aux modalités décrites aux Annexes 3 et 4, et si les cours suivis dans leur Université d'origine ont été reconnus ;
- C. La Licence Tourisme de l'Université Autonome du Yucatán sera validée par les étudiants de l'Université d'Angers à la condition qu'ils valident un minimum de 50 crédits, suivis au sein de l'Université Autonome du Yucatán, validés par cette dernière, conformément aux modalités décrites aux Annexes 3 et 4.
- D. Afin d'obtenir le diplôme de Licence Tourisme correspondant, les étudiants de chaque établissement devront remplir les conditions en vigueur de l'Université Autonome du Yucatán pour sa délivrance, ainsi que le paiement des droits de délivrance des diplômes de la Licence de l'Université d'accueil, qui devront être renseignés au préalable par chaque Université.
- E. L'Université Autonome du Yucatán reconnaitra les documents délivrés par l'Université d'Angers afin d'intégrer les crédits nécessaires au diplôme mexicain.
- F. Les démarches relatives au diplôme de l'Université d'accueil sont du ressort de chaque étudiant, qui sera dans l'obligation de répondre aux conditions fixées par chaque université.

## **SIXIÈMEMENT. – INSCRIPTION ET FRAIS**

Une fois que l'étudiant aura été admis à participer au programme de double diplôme, il devra :

- a) Conserver son inscription dans son université d'origine et,
- b) Effectuer son inscription au programme de Licence correspondant dans l'établissement choisi. L'inscription sera effectuée par le responsable de la présente convention, qui recevra les documents de l'étudiant nécessaires à l'inscription, conformément au calendrier des inscriptions en vigueur.

Les étudiants d'échange concrétiseront leur inscription à leur arrivée au sein de l'université d'accueil.

Les frais d'inscription pendant la période d'études au sein de l'université d'accueil seront payés par les étudiants à leur université d'origine.

## **SEPTIÈMEMENT. - OBLIGATIONS ET DROITS DES ÉTUDIANTS**

- a) Pendant la période d'échange, les étudiants seront assujettis à la réglementation de l'Université d'accueil, et devront respecter la législation du pays d'accueil.
- b) Les étudiants devront se renseigner sur la situation administrative correspondant à leur situation dans le pays d'accueil.
- c) Les étudiants auront les mêmes droits que les étudiants inscrits dans l'Université d'accueil.
- d) Si un étudiant ne respecte pas les termes du présent accord, y compris la durée du séjour dans l'Université d'accueil et le programme d'études, il perdra le droit de recevoir le diplôme de l'Université d'accueil et sera exclu du programme de Double Diplôme ; cependant, il pourra toujours opter pour le diplôme de Licence de son Université d'origine.

## **HUITIÈMEMENT. – FRAIS ET FINANCEMENT**

- a) Les frais de transport, d'assurance maladie, d'hébergement, d'entretien et tous autres frais engendrés pendant la période d'échange préétablie au sein du programme de Double Diplôme seront à la charge des étudiants ;
- b) L'étudiant devra disposer d'une assurance médicale garantissant l'assistance sanitaire dans le pays de destination ;
- c) L'assistance devra couvrir l'assistance médicale et sanitaire, le décès et l'invalidité pour cause d'accident, le rapatriement des personnes décédées pour quelque motif que ce soit, et le remboursement des frais médicaux en cas d'accident ;
- d) L'université d'accueil, par l'intermédiaire du responsable de la présente convention, s'engage à fournir les informations nécessaires à la recherche d'un logement adéquat.

- e) De même, l'université d'accueil s'engage à fournir à l'étudiant, avant son arrivée, des informations concernant le pays d'accueil, les visas, les assurances médicales nécessaires, et toutes autres informations jugées nécessaires, et,
- f) L'université d'accueil devra mettre à disposition des étudiants du programme de double diplôme, la liste des services universitaires que l'établissement fournit généralement à ses propres étudiants.

#### **NEUVIÈME. – PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La propriété des droits d'exploitation sur les résultats générés dans le cadre du développement de la Licence et selon le présent programme de double diplôme s'établira conformément à la réglementation interne à l'établissement où le travail aura eu lieu, avec la participation et / ou sous la direction de son personnel et selon la Convention de Coopération établie entre les deux établissements, ainsi que les lois en la matière dans chaque pays.

#### **DIXIÈME. - RESPONSABILITÉ CIVILE**

Il est expressément convenu qu'aucune des Universités ne sera responsable civilement des dommages et préjudices qui pourraient découler du présent accord, de façon fortuite ou pour cause de force majeure, qui pourraient empêcher la continuité des activités prévues aux présentes, et qui pourraient reprendre leurs cours dans les mêmes conditions et circonstances que lorsque les raisons pour lesquelles elles ont dû être suspendues auront totalement disparu.

#### **ONZIÈME. - DURÉE DE LA CONVENTION**

- a. Le présent accord prendra effet à compter de sa signature et jusqu'à l'année universitaire de septembre 2021 à mai 2022 incluse. À la fin de cette période, il pourra être renouvelé par la signature du document correspondant.
- b. Chacun des établissements signataires peut mettre fin à cet accord de façon anticipée, avec un préavis de 6 mois avant la fin de l'accord, et chaque établissement acceptera de répondre à ses engagements en ce qui concerne les étudiants admis au programme de Double Diplôme de la part de chacun des deux établissements.
- c. Si, à l'issue de la validité du présent Accord, certains étudiants étaient toujours en train de suivre le Double Diplôme ou en train de terminer le diplôme, ils seront protégés par les bénéficiaires du présent accord jusqu'à l'obtention de leur diplôme, sans que celle-ci ne puisse aller au-delà de mai 2024.

#### **DOUZIÈME. – TEXTE DE LA CONVENTION**

La convention sera rédigée en espagnol et en français. Toute modification ou changement du texte de la Convention devra être demandé par écrit par l'établissement le proposant et pour qu'il prenne effet, il devra figurer par écrit et devra être signé par les parties.

Cette convention est signée dans un esprit de bonne foi et de coopération ; en conséquence, les conflits qui pourraient être engendrés par son interprétation, sa formation et son accomplissement, seront résolus à l'amiable entre les parties.

Les parties s'accordent expressément sur le caractère confidentiel des informations échangées dans le cadre des présentes, qui ne soient pas du domaine public et qui pourraient être dévoilées dans le cadre de ce document.

Si des doutes ou désaccords étaient occasionnés par l'interprétation ou la mise en place de la présente convention, les parties désigneraient une Commission Paritaire en vue de leur résolution. Cette Commission sera formée par les coordinateurs des Licences Tourisme de chaque université prenant partie dans cet accord.

En foi de quoi, les présentes sont signées en double exemplaire et dans chaque langue.

**POUR L'UNIVERSITÉ D'ANGERS**

**POUR L'UNIVERSITÉ AUTONOME DU  
YUCATÁN**

---

**PRÉSIDENT**

PR. CHRISTIAN ROBLEDO

Date et lieu :

---

**RECTEUR**

DR. JOSÉ DE JESÚS WILLIAMS

Date et lieu :

---

**DIRECTEUR DE L'UFR ESTHUA TOURISME  
ET CULTURE**

PR. PHILIPPE VIOLIER

---

**DIRECTRICE DE LA FACULTÉ DES  
SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES**

CELIA ESPERANZA ROSADO AVILÉS



## Annexe 1 : Programme d'études de la Licence Tourisme de l'Université Autonome du Yucatán

TOURISME – UNIVERSITÉ AUTONOME DU YUCATÁN							
Programme							
1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	3 <sup>ème</sup> semestre	4 <sup>ème</sup> semestre	5 <sup>ème</sup> semestre	6 <sup>ème</sup> semestre	7 <sup>ème</sup> semestre	8 <sup>ème</sup> semestre
Principes fondamentaux de la recherche touristique 96 heures 6 crédits	Économie et tourisme 96 heures 6 crédits	Services d'hébergement 96 heures 6 crédits	L'intermédialisme dans le tourisme 96 heures 6 crédits	Gestion du tourisme sur les sites patrimoniaux 96 heures 6 crédits	Organisation de Congrès et de Conventions 96 heures 6 crédits	Stage 640 heures 16 crédits	Séminaire de projets 96 heures 6 crédits
Introduction au tourisme 96 heures 6 crédits	Technique des marchés appliquée au tourisme 80 heures 5 crédits	Droit du tourisme 96 heures 6 crédits	Finances appliquées au tourisme 96 heures 6 crédits	Politique publique 96 heures 6 crédits	Étude des types de publics 96 heures 6 crédits		
Tendances du Tourisme 96 heures 6 crédits	Géographie du tourisme et du temps libre 96 heures 6 crédits	Archéologie et espaces mayas 96 heures 6 crédits	Durabilité dans le domaine du tourisme 96 heures 6 crédits	Anthropologie et tourisme 96 heures 6 crédits	Tourisme, économie sociale et solidaire 96 heures 6 crédits		
Histoire économique et touristique du Yucatán 96 heures 6 crédits	Culture maya 96 heures 6 crédits	Patrimoine du Mexique 96 heures 6 crédits	Patrimoine bio-culturel de la Péninsule du Yucatán 96 heures 6 crédits	Développement régional et tourisme 96 heures 6 crédits	Séminaire de projets I 96 heures 6 crédits		
Atelier de lecture et de rédaction 64 heures 4 crédits	Biologie de la conservation appliquée au tourisme 80 heures 5 crédits	Méthodes et techniques de recherche 96 heures 6 crédits	Atelier de recherche en tourisme 96 heures 6 crédits	Gastronomie mexicaine 80 heures 5 crédits	Gastronomie internationale 80 heures 5 crédits		
Responsabilité universitaire 96 heures 6 crédits	Principes fondamentaux de la recherche 96 heures 6 crédits	Langues III 96 heures 6 crédits	Langue IV 96 heures 6 crédits	Conception de projets touristiques 96 heures 6 crédits	Culture d'entreprise 96 heures 6 crédits		
Langue I (Français – chinois) 96 heures 6 crédits	Langue II 96 heures 6 crédits						

## Annexe 2 : Programme d'études de la Licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel de l'Université d'Angers

Intitulés de l'élément		Heures UA	ECTS	Coef.
<b>Semestre 1 Angers</b>				
<b>UE1 Compétences transversales en LE et en Français</b>	<b>UE1 : Competencias transversales en idiomas</b>	<b>112.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
Anglais	Inglés	32.0	2	2
Langue Vivante 2	Idioma B : Francés	32.0	1	2
Langue Vivante 3	Idioma C : Francés u otra idioma	32.0	1	2
Techniques d'expression écrite	Técnicas de expresión escrita	16.0	2	3
<b>UE2 Compétences disciplinaires économie sciences gestion</b>	<b>UE2 : competencias en economía y ciencias de gestión</b>	<b>64.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>

Concepts fondamentaux de l'économie	Conceptos fundamentales de economía	16.0		
Connaissance des entreprises et des organisations	Funcionamiento de las empresas y organizaciones	16.0		
Institution, de la commune à l'UE	Instituciones, del municipio a la Unión Europea	16.0		
Analyse Statistique	Análisis estadística	16.0		
<b>UE3 Compétences disciplinaires en SHS</b>	<b>UE3 : Competencias en Ciencias Humanes y Sociales</b>	<b>64.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>
Histoire sociale du tourisme, des loisirs et de la culture	Historia social del turismo, de los ocios y de la cultura	16.0		
Géographie du tourisme, des loisirs et de la culture	Geografía del turismo, de los ocios y de la cultura	16.0		
Médiation, Interprétation et Animation	Mediación, interpretación y animación	16.0		
Méthodologies du travail universitaire	Metodología del trabajo universitario	16.0		
<b>UE4 Compétences préprofessionnelles</b>	<b>UE4 : Competencias profesionales</b>	<b>76.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
Bilan personnel	Balance Personal	4.0	4	3
Découverte du secteur professionnel	Descubrimiento del campo profesional	16.0		
Informatique	Informática	16.0		
Conférences professionnelles	Conferencias profesionales	8.0		
Géographie du tourisme et du patrimoine dans le monde	Geografía del turismo y del patrimonio en el mundo	16.0		
Événements et festivals	Eventos y festivales	16.0		
Stage optionnel	Practica (opcional)			
<b>Total Semestre</b>	<b>TOTAL SEMESTRE</b>	<b>316.0</b>		

<b>Semestre 2 Angers</b>	<b>SEMESTRE 2</b>		<b>30</b>	<b>10</b>
<b>UE1 Compétences transversales en LE et en Français</b>	<b>UE1 : Competencias transversales en idiomas</b>	<b>112.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
Anglais	Inglés	32.0	2	2
Langue Vivante 2	Idioma B : Francés	32.0	1	2
Langue Vivante 3	Idioma C : Francés u otra idioma	32.0	1	2
Pratique théâtrale, maîtrise de l'expression orale et corporelle	Practica teatral, control de la expresión oral y corporal	16.0	2	3
<b>UE2 Compétences disciplinaires économie sciences gestion</b>	<b>UE2 : competencias en economía y ciencias de gestión</b>	<b>64.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>
Analyse de la relation de service	Análisis de la relación de servicio	16.0		
Connaissance des entreprises et	Funcionamiento de las	16.0		

des organisations	empresas y organizaciones			
Bases du droit	Fundamentos del Derecho	16.0		
Principes des mécanismes comptables	Bases de los mecanismos contables	16.0		
<b>UE3 Compétences disciplinaires en SHS</b>	<b>UE3 : Competencias en Ciencias Humanes y Sociales</b>	<b>64.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>
Espaces et sociétés en France	Espacios y sociedades de Francia	16.0		
Mobilité, accessibilité et transports	Movilidad, accesibilidad y transportes	16.0		
Histoire de l'art	Historia de los artes	16.0		
Géographie du tourisme et du patrimoine dans le monde	Geografía del turismo y del patrimonio en el mundo	16.0		
<b>UE4 Compétences préprofessionnelles</b>	<b>UE4 : Competencias profesionales</b>	<b>100.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
3 Pe et Méthodologie de la recherche de stage et d'emploi	PPPE y metodología de búsqueda de empleo y practica	16.0	4	3
Relations interculturelles et accueil	Relaciones interculturales y acogida	16.0		
Informatique	Informática	16.0		
Conférences professionnelles	Conferencias profesionales	8.0		
Théorie et pratiques de l'hôtel	Teoría y prácticas del Hotel	16.0		
Analyse de sites	Análisis de sitios	12.0		
Tourisme en Europe	Turismo en Europa	16.0		
Stage optionnel	Practica (opcional)			
<b>Total Semestre pair</b>	<b>TOTAL SEMESTRE PAR</b>	<b>340.0</b>		

<b>Semestre 3 Angers</b>	<b>SEMESTRE 3</b>		<b>30</b>	<b>5</b>
<b>UE5 Stage</b>	<b>UE5 : Practica Profesional</b>	<b>0.0</b>	<b>30</b>	<b>5.0</b>
Stage	Práctica profesional		5	1
Suivi de stage	Seguimiento de la practica			
Bilan oral de l'expérience	Balance oral de la experiencia		10	2
Rapport de stage écrit	Reporte escrito de la practica		15	3
Total Semestre Impair	TOTAL SEMESTRE IMPAR	0.0		

<b>Semestre 4 Angers</b>	<b>SEMESTRE 4</b>			
<b>UE1 Compétences transversales en LE et en Français</b>	<b>UE1 : Competencias transversales en idiomas</b>	<b>112.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
Anglais	Inglés	32.0	2	2
Langue Vivante 2	Idioma B : francés	32.0	1	2
Langue Vivante 3	Idioma C : francés u otra idioma	32.0	1	2
Communication	Comunicación	16.0	2	3

<b>UE2 Compétences disciplinaires économie sciences gestion</b>	<b>UE2 : competencias en economía y ciencias de gestión</b>	<b>64.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>
Obligations, contrat, responsabilités	Obligaciones, contratos, responsabilidades	16.0		
Théorie générale du marketing	Teoría general del Marketing	16.0		
Droit du travail	Derecho laboral	16.0		
Comptabilité générale	Contabilidad	16.0		
<b>UE3 Compétences disciplinaires en SHS</b>	<b>UE3 : Competencias en Ciencias Humanes y Sociales</b>	<b>76.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>
Espaces et sociétés en France (MAN)	Espacios y sociedades de Francia (nuevos estudiantes)	16.0		
Villes et campagnes	Ciudades y campos	16.0		
Analyse sociologique	Análisis sociológica	16.0		
Histoire de l'art	Historia de los artes	16.0		
Méthodes de recherche en sciences sociales	Métodos de investigación en ciencias sociales	12.0		
<b>UE4 Compétences préprofessionnelles</b>	<b>UE4 : Competencias profesionales</b>	<b>104.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
Projet professionnel	Proyecto profesional	16.0	4	3
Mutations économiques sectorielles (numériques ...)	Mutaciones económicas sectoriales (numéricas...)	16.0		
Informatique	Informática	16.0		
Conférences professionnelles	Conferencias Profesionales	8.0		
Homme et nature	Hombre y naturaleza	16.0		
Tourisme et restauration	Turismo y Restauración	16.0		
Tourisme et itinérance	Turismo y Itinerancia	16.0		
<b>Total Semestre pair</b>	<b>TOTAL SEMESTRE PAR</b>	<b>356.0</b>		

<b>Semestre 5 Angers tourisme et loisirs</b>	<b>SEMESTRE 5</b>		<b>3</b>	<b>5</b>
<b>UE5 Stage</b>	<b>UE5 : Practica Profesional</b>	<b>0.0</b>	<b>3</b>	<b>5.</b>
Stage	Práctica profesional		5	1
Suivi de stage	Seguimiento de la practica			
Bilan oral de l'expérience	Balance oral de la experiencia		1 0	2
Rapport de stage écrit	Reporte escrito de la practica		1 5	3
<b>Total Semestre Impair</b>	<b>TOTAL SEMESTRE PAR</b>	<b>0.0</b>		

<b>Semestre 6 Angers tourisme et loisirs</b>	<b>SEMESTRE 6</b>			
<b>UE1 Compétences transversales en LE et en Français</b>	<b>UE1 : Competencias transversales en idiomas</b>	<b>112.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
Anglais	Inglés	32.0	2	2
Langue Vivante 2	Idioma B : francés	32.0	1	2
Langue Vivante 3	Idioma C : francés u otra idioma	32.0	1	2
Communication scientifique	Comunicación científica	16.0	2	3
<b>UE2 Compétences disciplinaires économie sciences gestion</b>	<b>UE2 : competencias en economía y ciencias de gestión</b>	<b>80.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>
Comptabilité générale (MAN)	Contabilidad (para nuevos estudiantes)	16.0		
Management d'équipe	Management de equipos	16.0		
Comportement du consommateur	Comportamiento del consumidor	16.0		
Négociation	Negociación	16.0		
Coût, budget et contrôle de gestion	Análisis de costos, presupuestos, control de gestión	16.0		
<b>UE3 Compétences disciplinaires en SHS</b>	<b>UE3 : Competencias en Ciencias Humanes y Sociales</b>	<b>100.0</b>	<b>9</b>	<b>3.0</b>
Méthodes de recherche en sciences sociales (MAN)	Métodos de investigación en ciencias sociales (para nuevos estudiantes)	20.0		
Espaces et sociétés en France (MAN)	Espacios y sociedades de Francia (para nuevos estudiantes)	16.0		
Espaces littoraux et montagnards	Espacios litorales y montañoses	16.0		
Aménagement du territoire	Ordenación del territorio	16.0		
Approche socio spatiale des hébergements et resorts	Enfoque socio-espacial de los alojamientos y resorts	16.0		
Analyse statistique approfondie	Análisis estadística profundizada	16.0		
<b>UE4 Compétences professionnelles</b>	<b>UE4 : Competencias profesionales</b>	<b>116.0</b>	<b>6</b>	<b>2.0</b>
Tourisme en Europe (MAN)	Turismo en Europa (para Nuevos Estudiantes)	16.0		
Projet professionnel	Proyecto profesional	12.0		
Veille stratégique	Vigilancia estratégica	16.0		
Informatique	Informática	16.0		
Conférences professionnelles	Conferencias Profesionales	8.0		
Stratégies de promotion et de distribution	Estrategias de promoción y distribución	16.0		
Tourisme et Transports	Turismo y transportes	16.0		
Tourisme et culture	Turismo y Cultura	16.0		
<b>Total Semestre pair</b>	<b>TOTAL SEMESTRE PAR</b>	<b>408.0</b>		

### Annexe 3. Tableau d'équivalence des matières (UADY) et des Unités d'Enseignement (UA)

L'homologation des études suivies à l'Université d'Angers par les étudiants de l'Université Autonome du Yucatán et vice-versa suivra le tableau d'équivalences et sera effectuée par les services de scolarité (UA) et le Secrétariat Académique, des facultés ESTHUA (UA) et de Sciences Anthropologiques (UADY), respectivement.

Programme d'études UADY	Heures de présence	Crédits	Programme d'études U Angers	Heures	Crédits
<b>7<sup>ème</sup> Semestre</b>			<b>5<sup>ème</sup> Semestre</b>		
Stage			Stage	350	30
	640	16			
Sous-total	640	16	Sous-total	350	30
<b>6<sup>ème</sup> Semestre</b>			<b>6<sup>ème</sup> Semestre</b>		
Organisation de congrès et de conventions	64	6	UE1 : Compétences transversales en langues	112	6
Études de public	64	6	UE2 : Compétences en économie et en sciences de la gestion	80	9
Tourisme, économie sociale et solidaire	64	6	UE3 : Compétences en Sciences Humaines et Sociales	96	9
Séminaire de Projets I	64	6	UE4 : Compétences Professionnelles.	116	6
Gastronomie internationale	64	5			
Culture d'entreprise	48	6			
Sous-total	368	35	Sous-total	404	30
<b>Total</b>	<b>1008</b>	<b>51</b>	<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>60</b>

#### Annexe 4 : Tableau d'équivalences de qualifications

Qualification finale	Niveaux de maîtrise UADY		Niveaux de maîtrise Angers	
	Note	Mention	Note	Mention
<b>Validé</b>	90-100	Très bien (SS)	15-20	Bien- Très Bien
	80-89	Satisfaisant (SA)	12-14.99	Assez bien- Bien
	70-79	Passable (S)	10-11.99	Passable
<b>Non validé</b>	0-69	<i>Non validé (NA)</i>	7-9.99	<i>Insuffisant</i>

Les matières suivies au sein des universités partenaires apparaîtront comme étant validées ou non validées et ne seront pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.